

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE DE SAILLANS

1 Champ de Villard

33141 SAILLANS

Tel 05.57.84.32.10

Fax 09.70.62.09.98

mairie-de-saillans@orange.fr

www.mairiedesaillans.jimdo.com

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
de 13h30 à 18h00

GARDERIE / RESTAURANT SCOLAIRE

Tél . 09.66.89.32.10

ECOLE : 05.57.84.30.31

Janvier 2018



SAILLANS

DANS CE NUMERO

Le Mot et les voeux du Maire



Chers Administrés,

Au nom du Conseil Municipal de Saillans, à chacune et à chacun d'entre vous, à tous vos proches, je souhaite une excellente année 2018 ; qu'elle soit accompagnée d'événements heureux, de joie, de bonheur, de réussite dans vos projets professionnels ou personnels.

Je vous souhaite en premier une bonne santé, la meilleure possible.

J'ai une pensée particulière pour les personnes et les familles frappées par la maladie, par un deuil et pour les personnes âgées dont la santé est parfois fragile. Je leur exprime toute ma sympathie et ma fraternité.

La vie associative Page 5

Infos du village Page 15

**Compte rendu
des réunions** Page 19

Vivre ensemble Page 26

**Informations et
numéros utiles** Page 30

Nos Professionnels
Page 38

Recette estivale Page 39

... / ...

Je formule un vœu de réussite pour tous vos projets individuels ou collectifs, familiaux, professionnels, sportifs, culturels, humanitaires...Qu'ils vous apportent la plénitude et des instants de bonheur que vous partagerez.

Je formule un vœu de prospérité pour tous. Que chacune et chacun d'entre vous connaisse des conditions matérielles suffisantes pour cette nouvelle année. Un emploi pour certains, c'est la base de l'intégration sociale.

Je formule des vœux de paix et de sérénité pour les femmes et hommes de Saillans, en famille, entre voisins, entre amis...

Je remercie les équipes de bénévoles, des différentes associations pour le temps et l'énergie qu'elles déploient dans l'animation et la vie de notre petite ville.

J'adresse mes remerciements à l'ensemble du personnel municipal administratif, technique et scolaire qui œuvre au quotidien dans le souci du meilleur service apporté.

Je remercie de tout cœur les adjoints et les conseillers municipaux pour leur fidélité, leur complicité, leur implication dans les dossiers qu'ils défendent, leur volonté d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants.

Mais je remercierai plus particulièrement François Martineau, Adjoint au Maire, qui a démissionné au 31 décembre 2017 pour des raisons personnelles, pour partir vers de nouveaux horizons. François a été un collaborateur très important à mes côtés pendant ces deux mandats, tout particulièrement lors de l'élaboration de la convention d'aménagement de bourg.

Au niveau des vœux, je souhaite tout simplement que tous les projets prévus se réalisent. Je veux parler de la mise aux normes des assainissements des bâtiments communaux, des peintures des volets des bâtiments et des grilles de la mairie, la construction d'une véranda pour le restaurant, l'aménagement paysager des abords de la salle des fêtes, de l'église et de l'école.

Tout ceci, sans augmenter la pression fiscale, sans augmenter vos impôts même si les dotations de l'Etat diminuent toujours drastiquement, même si les contrats aidés ont fortement diminué et sont devenus difficiles voire impossibles à obtenir même si nous avons obtenu le renouvellement du contrat de Laurence DE MECQUENEM à la bibliothèque et celui de Malika AMMAR à l'entretien des bâtiments.

Par contre, les contrats de travail d'Emilien, Valentin et Adeline ne seront pas renouvelés.

L'année 2017 a vu le retour de la semaine à quatre jours en accord avec les enseignants et les parents.

En 2017, nous avons fait l'acquisition d'un groupe électrogène et d'une débroussailleuse. Nous avons fait poser une porte à l'ancien abribus, afin d'en faire un pôle de stockage. La toiture de la salle des fêtes a été revue. Le tracteur de la commune a été entièrement revu et remis aux normes. Une première haie a été plantée le long de la cour de l'école afin de protéger nos enfants, la continuité de ce projet aura lieu cette année. Et divers travaux d'entretien ont été faits comme le changement d'une chaudière, un cumulus, etc..

Des travaux de voirie ont été effectués par le biais de la Communauté de Communes Du Fronsadais.

Le 27 janvier prochain, après avoir présenté mes vœux, nous accueillerons les anciens de la commune pour le traditionnel repas des aînés animé par une chanteuse exceptionnelle.

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite à tous une très bonne année 2018.

Le Maire,

Martine TILLET-FAURIE



Les vœux de la municipalité et le repas des aînés

**Vous êtes cordialement invités aux vœux.
Le Samedi 27 Janvier 2018 à 11h30 à la salle Remy Barraud.**

2018

**Le repas traditionnel pour les aînés de la commune sera servi
en suivant par l'équipe municipale.**



La vie associative

GYMNASTIQUE

Présidente, Isabelle GAUTIER

Pour renseignements contacter : 05 57 74 37 02 ou isabellegautier29@orange.fr



TOU'ZAZIMUTS

Président, Gilbert MALEIX

Pour renseignements contacter : 06 26 44 35 79 ou clubtouzazimut@gmail.com

JOUER A SAILLANS

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter :

Laurent Charlier 06 78 96 56 44

Sylvie Ardouin 06 17 82 04 76

jouerasaillans@gmail.com



YOGA A SAILLANS

Pour renseignements contacter :

Solange 06 62 69 96 24 ou soyoga@outlook.fr

FUSIL SAILLANAIS

Président, Olivier DEVILLE

Pour renseignements contacter : 06 74 65 81 77



AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Présidente, Marie POLIDORE

Pour renseignements contacter : adpecolesaillans@gmail.com

L'association des parents d'élèves de Saillans organise différentes manifestations pour passer du bon temps ensemble, au grand plaisir des enfants, et pour récolter quelques fonds qui permettent de financer des sorties scolaires ou de jeux.

LE BUREAU :

- Présidente : Marie POLIDORE
- Trésorière : Virginie WEILL
- Secrétares : Stéphanie VIVIEN et Charlotte GODET

Bénéfice au profit de l'école

Comme vous le savez, l'association des parents d'élèves a organisé une collecte dans notre village.

Les nombreux dons ont été vendus au vide-grenier de Galgon le 29 octobre. Le bénéfice réalisé permettra de financer des achats de matériel pour les enfants ou des sorties scolaires.

Grâce à votre générosité, ces ventes nous ont permis de gagner 290 euros !

Nous remercions très sincèrement les saillanais et nous vous donnons rendez-vous l'an prochain pour renouveler l'opération !



HALLOWEEN 2017

Un petit circuit pour un maximum de bonbons !

Merci aux saillanais et à Hervé pour sa remorque!



NOEL DES PETITS SAILLANAIS

Ambiance chaleureuse ce samedi 16 décembre à la salle des fêtes pour le Noël de l'école.

Les enfants avaient préparé des décorations de Noël avec l'école ; les parents d'élèves avaient fait eux des chocolats maisons, des pâtisseries, un thé de Noël (...) pour récolter quelques fonds.

Les familles se sont donc retrouvées autour de ce comptoir gourmand le temps que les enfants et deux danseuses professionnelles leur préparent une surprise : une zumba de Noël ! Rythmes exotiques et chorégraphie amusante, suivis de chants de Noël préparés par les enfants ainsi que Maîtres Florent et Benjamin.

Puis le Père Noël est venu apporter les cadeaux offerts par la mairie.

L'association des parents d'élèves a ensuite distribué à chaque enfant un goûter.

Chacun est reparti avec le sourire et quelques étoiles dans les yeux !



LES AMIS DE L'ÉGLISE

Président, Henri TROCARD

Pour renseignements contacter :

M TROCARD : 05 57 84 37 35

Mme ROY : 05 57 84 32 42

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ÉGLISE DE SAILLANS

THEATRE A SAILLANS, le Samedi 13 JANVIER 2018, 20 H 30 à la Salle Remy Barraud

« **Une villa de rêve** **Ou presque !!!!!** »,

Un brave postier, un couple de châtelains désargentés, une intello, un truand de petite envergure, deux vieilles filles ont gagné un séjour de 15 jours dans une belle villa provençale.

C'est compter, sans l'arrivée d'une vieille tragédienne, célèbre en son temps, extravagante et déjantée. Et tout va dérapier.....

Des situations fort drôles, des réparties savoureuses, des comédiens inoubliables vous tiendront en haleine et vous feront RIRE , RIRE , RIRE !!!!!

Cette comédie policière inédite en huis clos, écrite et mise en scène par Philippe Bezkorowajny pour le Théâtre des Deux Rivières de Coutras, est donnée au profit de la restauration de l'Église St Seurin de Saillans.

Durée ; 1h 40 Entrée adulte ; 10 euros, moins de 12 ans : 5 euros .

Vente de crêpes et de boissons à l'entracte.

A noter dès à présent dans votre agenda ! Réservez votre soirée.

Contact : Mme ROY, tel : 05 57 84 32 42.

L'Assemblée Générale de l'Association des Amis de l'Église aura lieu le vendredi 26 janvier 2018 chez M. Henri TROCARD, Château Labory à Saillans.

Le loto de l'Église aura lieu le Dimanche 4 FEVRIER 2018 à 15 H à la salle des Fêtes Remy Barraud. Nombreux lots Tombola Buvette. Réservez dès à présent votre après-midi.

Nous avons tous été attristés par le décès de « Mamie » Faurie, adhérente de l'association.—L'association des Amis de l'Église de Saillans adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Nous espérons que cette année, la mairie et la cour de l'école ne seront pas les seuls bâtiments à profiter des décorations de Noël. La salle des fêtes et la place de l'église sont bien tristes sans lumière.

Nous savons bien que les dépenses budgétaires sont très serrées, mais un peu de lumière apporterait à tous un peu de baume au cœur, en cette fin d'année.

L'Association des Amis de l'église installera l'étoile lumineuse à l'église avec une minuterie afin de faire des économies.

PROPRETE DU CIMETIERE :

Afin que le cimetière soit propre pour Noël, nous demandons aux personnes concernées de bien vouloir retirer les pots de chrysanthèmes des tombes, sans quoi, ils seront évacués.

L'Association des Amis de l'Eglise vous remercie.



UNE VILLA DE RÊVE... OU PRESQUE !



*Une comédie policière
inédite écrite et mise en
scène par
Philippe Bezkorowajny
pour le*



Théâtre des Deux Rivières

de COUTRAS

Salle des fêtes de Saillans,
le samedi 13 janvier 2018 à 20 h 30

Fronsa' messes

hiver 2017 / 2018

Secteur Pastoral du Fonsadais

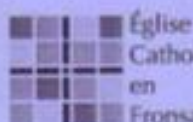
1, allée du presbytère 33126 FRONSAC

Tel. 05 57 51 27 47,

accueil@fronsadais.catholique.fr

www.fronsadais.catholique.fr

Samedi 2 décembre 18 h	1 ^{er} dimanche de l'Avent	Vérac
Dimanche 3 décembre 10 h 30		Galgon
Samedi 9 décembre 18 h	2 ^e dimanche de l'Avent	Saint Aignan
Dimanche 10 décembre 11 h		Fronsac
Samedi 16 décembre 18 h	3 ^e dimanche de l'Avent	Mouillac
Dimanche 17 décembre 10 h 30		Fronsac
Samedi 23 décembre 18 h	4 ^e dimanche de l'Avent	Saint Michel
Dimanche 24 décembre 10 h 30		Villegouge
Dimanche 24 décembre 19 h	Nuit de Noël	Périssac
Dimanche 24 décembre 21 h 30		Fronsac
Lundi 25 décembre 10 h 30	Jour de Noël	Galgon
Dimanche 31 décembre 10 h 30	Sainte Famille	Périssac
Lundi 1 ^{er} janvier 11 h 30	Sainte Marie Mère de Dieu	Fronsac
Samedi 6 janvier 18 h	Epiphanie	Saillans
Dimanche 7 janvier 10 h 30		Fronsac
Samedi 13 janvier 18 h	2 ^e dimanche du Temps ordinaire	St. Aignan
Dimanche 14 janvier 10 h 30		Galgon
Samedi 20 janvier 18 h	3 ^e dimanche du Temps ordinaire	Fronsac
Dimanche 21 janvier 10 h 30		Fronsac
Samedi 27 janvier 18 h	4 ^e dimanche du Temps ordinaire	Saillans
Dimanche 28 janvier 10 h 30		Périssac
Samedi 3 février 18 h	5 ^e dimanche du Temps ordinaire	Mouillac
Dimanche 4 février		Festival de la Lumière, messes dans les paroisses voisines
Samedi 10 février 18 h	6 ^e dimanche du Temps ordinaire	Vérac
Dimanche 11 février 10 h 30		Galgon
Mercredi 14 février 12 h	Mercredi des Cendres	Fronsac (célébration sans eucharistie)
Mercredi 14 février 19 h		Galgon (messe avec imposition des cendres)
Samedi 17 février 18 h	1 ^{er} dimanche du Carême	Lugon
Dimanche 19 février 10 h 30		Fronsac



Messes habituelles en semaine :

- Mardi 8 h 30 Fronsac (Laudes à 8 h)
- Mercredi 17 h 30 Galgon (confessions : 17 h)
- Jeudi 11 h 30 à Lugon



BOXE IN SAILLANS

Pour renseignements contacter :

Mr CARDINAL 06-35-51-55-99



Notre club BOXE IN SAILLANS comptabilise une trentaine d'adhérents dont 8 adolescents Saillanais.

Le weekend du 28 Octobre grâce à nos partenaires DSA AQUITAINE – SCORPION – MRS CARRELAGE – CPM – ERS – TROISEL – ATLANTIC PARQUET – ATE ALU & LPB, nous nous sommes rendus au Glory 47 à Lyon, le plus grand tournoi au monde de KICK BOXING.



Lors de cette manifestation les jeunes et les moins jeunes ont pu soutenir leurs idoles VAKHITOV, DOUMBE, LIDON, PINCA, EZBIRI VIENOT et bien entendu notre grande championne ANISSA MEKSEN qui décroche au 3^{ème} round, par KO son billet pour disputer la ceinture mondiale le 1^{er} Décembre à NEW YORK.



Visite du vieux Lyon.



A très bientôt pour de nouvelles aventures.

Sportivement

Stéphane The coach Guada

Les infos de notre village

Etat Civil

NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous faire part de la naissance

D'Aaron MATHIEU, né le 12 août 2017 au foyer de Damien MATHIEU et de Laura BERTIN.

Et de Lilian, Paul PERDRIAU né le 25 novembre 2017 au foyer d'Aurélien, Vincent PERDRIAU et d'Emilie BOUCARD.

Nous adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur à leurs heureux parents.



DECES

Le 23 novembre 2017, Madame LASCAUX Jacqueline, nous a quittés.

Mme Le Maire et tout le Conseil Municipal adressent leurs sincères condoléances à la famille.



Haie de l'École

Suite à l'inquiétude des parents d'élèves quant aux conséquences sur la santé des enfants, de l'utilisation de produits de traitements des vignes à proximité de la cour de l'école, et malgré une vigilance accrue des viticulteurs proches de l'école, la mairie a pris la décision de planter une haie protectrice autour de la cour.

Considérant les restrictions budgétaires auxquelles la municipalité doit faire face depuis un certain temps, il a été proposé d'organiser un chantier participatif pour la partie ouest, auquel ont été conviés tous ceux qui souhaitaient s'investir dans ce projet.

Comme ce qui avait été proposé lors d'une réunion de travail, le château Villars prendra à sa charge la plantation située à l'est de la cour de l'école.

Remerciements :

Nous remercions tout particulièrement Sylvie Ardouin, conseillère municipale qui a mené ce projet à bien du début à la fin et y a consacré beaucoup de temps et d'énergie.

Remerciements tout particuliers également à Guillaume Faurie de la société SARL GF SERVICES qui a consacré une journée entière bénévolement à la création de la tranchée et la préparation du sol.

Nous remercions aussi les Châteaux Villars et Clos du Roy pour leur prêt de matériel et la mise à disposition de personnels.

Nous remercions enfin chaleureusement les parents bénévoles et les enfants qui ont aidé à planter la haie le mercredi 22 novembre.





Vu dans le journal
(Le Résistant)

SAILLANS / ÉCOLE

Une haie de protection

Une haie a été plantée pour protéger l'école et l'aire de jeux de la pulvérisation de pesticides dans les vignes voisines.

Joël CAURRAZE

La cour d'école est un lieu commun, fréquenté depuis des générations par tous les enfants de la commune, plusieurs fois par jour et sur de longues années. L'opération de la plantation d'une haie d'arbustes près de l'école a vu le jour pour sa première tranche avec la participation des parents d'élèves, des enfants de l'école, l'association Arbres et Paysages en Gironde, les enseignants. Elle s'est déroulée récemment et joue de nombreux rôles d'intérêt général, effet brise-vent, support de diversité végétale, et également environnementaux qui vise à soutenir les plantations pédagogiques répondant à des enjeux de sensibilisation d'un public scolaire et surtout dans le cas de l'école de Saillans de mieux protéger les enfants contre les pesticides. « L'école de Saillans est située très près de vignobles. Malgré une entente avec les viticulteurs propriétaires qui ont travaillé en collaboration avec les enseignants, en téléphonant ou en envoyant des SMS lors des sulfatages, il a été décidé en conseil de planter une haie. Sylvie Ardouin, Conseillère Municipale, chargée du projet a mené à bien une première tranche



Les enfants ont participé à la plantation de la haie avec les enseignants.

en organisant un chantier participatif en étroite collaboration avec l'association Arbres et Paysages en Gironde⁽¹⁾ » explique Martine Tillet-Faurie, maire de la commune. Le chantier a débuté le 3 novembre dernier par la préparation du terrain avec la participation bénévole de Guillaume Faurie, qui a creusé les tranchées, les viticulteurs concernés avaient mis à disposition du personnel et du matériel pour les transports de terre, et les employés communaux avaient été déployés sur cette journée. Dernièrement, 74 plans ont été mis en place sur un premier côté pour un coût de revient pour la commune d'un

montant de 759,92 euros.

En 2018, sera étudiée la plantation des deux derniers côtés, un peu plus compliquée, considérant la configuration de la cour d'école. Par ailleurs, les vigneron propriétaires de parcelles situées près de la cour d'école continueront à prévenir la municipalité lorsqu'ils traiteront la vigne.

⁽¹⁾ L'association Arbres et Paysages en Gironde intervient sur l'ensemble du département de la Gironde et coordonne depuis 1996 des programmes de plantations de haies à base d'essences champêtres, en milieu rural, subventionnés par la Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental.

Décoration de Noël

Cette année, les dernières décorations de Noël que nous avons n'étaient plus en état de fonctionner. Compte tenu du coût prohibitif des décorations traditionnelles, la municipalité avait deux choix :

- aucune décoration. Décision que l'on peut totalement assumer compte tenu des engagements en faveur de l'environnement et des économies d'argent public que les collectivités se doivent de faire.
- achat à moindre coût de décorations non conventionnelles et plus engagées écologiquement.

Le choix s'est arrêté sur la deuxième option. Des guirlandes solaires ont donc été installées dans le centre bourg. Il s'agissait d'un essai, et si le budget le permet, d'autres guirlandes solaires viendront renforcer en 2018 le petit stock nouvellement constitué à moindre frais toujours.

Réunions des conseils municipaux

Réunion du 31 août 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le trente et un août, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Sylvie ARDOUIN
Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, David SEGUIN

Madame Stéphanie CHARLIER est nommée Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 25 août 2017

SMICVAL

Madame le Maire souhaite informer ses collègues que le SMICVAL, afin d'atteindre les objectifs fixés par la Loi de Transition Energétique, et sensibiliser davantage les usagers, va lancer l' « Opération Evolution : + de tri, - de déchets ». Des nouveautés vont donc voir le jour à partir de la fin du mois de septembre :

- Nouveaux jours de collecte (à partir du 23 octobre)
- Nouveau guide du tri
- Nouvelle application Smicval&Vous

Le SMICVAL informera chaque habitant de ces nouveautés dès la rentrée.

Madame le Maire donne lecture à ses collègues d'une lettre du Président du SMICVAL, Monsieur Alain MAROIS, reçue le 7 août 2017. Il y est rappelé que l'article L5211-92 du Code des Collectivités Territoriales rend obligatoire le transfert du pouvoir de police spéciale en matière de collecte des déchets ménagers vers le président du SMICVAL. Toutefois un ou plusieurs maires peuvent s'opposer à ce transfert. Le Président du SMICVAL peut alors renoncer de plein droit au transfert de ce pouvoir de police pour la totalité du périmètre. Le maire de la commune de La Roche Chalais ayant fait connaître son opposition, le président du SMICVAL a pris la décision de renoncer, pour la totalité du périmètre du SMICVAL, au transfert de pouvoir de police en matière de collectes des déchets ménagers.

Les conséquences de cette décision pour les collectivités ne sont pas encore connues.

Nouvelle organisation du conseil municipal

Madame le Maire rappelle à ses collègues que Monsieur Martineau, premier adjoint, a procédé à la vente de sa maison et quitte la commune à la fin du mois de septembre. Une réorganisation au sein du conseil doit être repensée. Monsieur Martineau prend la parole et précise que, même s'il sait qu'un élu peut poursuivre son mandat tout en ne vivant pas sur la commune, il ne se sentirait pas la légitimité de prendre certaines décisions ou de voter les taxes communales. Il propose néanmoins de continuer son mandat jusqu'à la fin de l'année 2017 afin de faciliter à ses collègues cette réorganisation. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette proposition.

Projet de vente bâtiment Reynaud

Madame le Maire informe ses collègues que l'avocat de M. Murat a abordé avec elle la possibilité de vendre le bâtiment en deux parties (partie bureau/logement et partie atelier). En attendant que cette question soit débattue en conseil municipal, Madame le Maire a fait procéder à une nouvelle estimation du bien (estimation globale et estimation des parties séparées). Le conseil municipal a pris connaissance du résultat des estimations et à la question de vendre le bâtiment en deux parties, s'oppose à l'unanimité des membres présents.

Il est parallèlement demandé au secrétariat de prendre contact avec un avocat via le service de protection juridique afin de poursuivre en bonne et due forme la vente de cet immeuble.

Compte rendu des travaux de voirie

Madame le Maire rend compte à ses collègues de l'avancée des travaux annuels de voirie communale. Une grande partie de ce qui était prévu a été faite durant l'été. Néanmoins il reste deux parties de route à terminer et la communauté de communes prévoit cette réfection au mois de septembre. Madame le Maire veillera une nouvelle fois à ce que ces travaux de voirie ne gênent en rien les vendanges 2017.

Affaire CUEIL

Madame le Maire rapporte à ses collègues qu'au mois de juin dernier elle a été alertée par le maire adjoint de la commune des Billaux au sujet de la présence dans la palus d'un âne visiblement en très mauvais état. Se rendant sur les lieux, elle a pu également constater la présence de nombreux chiens en état de maigreur manifeste.

La gendarmerie ainsi que le tribunal ont été informés, et malgré cela rien n'a pu être fait concernant la saisie des animaux.

Outre ce constat de maltraitance, réside toujours dans ce secteur le dépôt de déchets sauvages (carcasses de voiture, caravanes, ferraille etc...). Dans la mesure où ces dépôts sauvages s'effectuent sur le terrain d'une personne qui vit illégalement dans la palus, Madame le maire informe ses collègues qu'une procédure d'expulsion va être enclenchée.

Planning plantation de la haie de l'école

Madame le Maire annonce à ses collègues que, constatant les difficultés que rencontrait la commune pour obtenir de l'aide quant à la mise en place de la haie végétale pour protéger l'école contre les pesticides, Monsieur Guillaume Faurie, gérant de la société GF SERVICES, a proposé d'effectuer gratuitement la tranchée. Le conseil municipal salue chaleureusement cette proposition, qui fera économiser à la commune la location d'une pelle mécanique ainsi que le conducteur.

Madame le Maire informe également ses collègues qu'au milieu du mois d'août, Monsieur Philippe Hermouet, propriétaire du Château Clos du Roy, a proposé son aide à la mairie, en prêt de matériel ou main d'œuvre. Cette proposition est également saluée par l'ensemble du conseil.

Certains membres de la « commission pesticides » étant absents, la question du planning de la plantation est reportée.

Questions diverses

- Stationnement gênant.

Monsieur Fautrat a constaté que le stationnement le long de la voie communale au lieu-dit La Croix, près de l'intersection de la RD 18^{E1} s'effectuait toujours, malgré les courriers d'avertissement et une verbalisation. Madame le Maire alertera une nouvelle fois les habitants de ce secteur. Si le problème perdure, la bordure du trottoir sera peinte en jaune, matérialisant ainsi de façon plus ostensible l'interdiction.

- Contrats aidés

Madame Varréon, considérant les annonces faites durant l'été par le gouvernement sur les contrats aidés, interroge Madame le Maire sur les contrats communaux en cours. Madame le Maire ne dispose pas d'informations autres que celles diffusées officiellement. Elle précise cependant que l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) et l'AMG (Association des Maires de Gironde) font le nécessaire pour être entendus par le gouvernement ; mais elle reste inquiète quant au devenir des services municipaux.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h00



Réunion du 24 octobre 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de François MARTINEAU, Maire adjoint.

Etaient présents : Mesdames Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, Hervé PELLETIER

Absents excusés : Madame Martine TILLET-FAURIE
Monsieur David SEGUIN

Monsieur Hervé PELLETIER est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 19 octobre 2017

SIETAVI – délibération n°20171024-01

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes de Travaux et d'Aménagements de la Vallée de l'Isle (SIETAVI) a adressé aux communes un projet de changements de statuts et a demandé à ces dernières de bien vouloir délibérer afin d'entériner ces modifications.

Après avoir pris connaissance des changements de statuts, les élus, à l'unanimité des membres présents ne souhaitent pas donner leur accord et expriment à la place des remarques quant au fonctionnement du SIETAVI et la modification de ses statuts. En effet, l'article 1 paragraphe 2 des Statuts indique que le SIETAVI peut effectuer des prestations de services pour le compte de ses membres. Cette notion de membres est à clarifier. En outre, l'article 4 paragraphe 2 indique que la contribution des collectivités adhérentes aux dépenses du syndicat sera déterminée par délibération. Or, les élus souhaiteraient connaître cette clé de répartition. Enfin, l'ensemble du conseil municipal réitère sa demande de changer le mode de répartition. Saillans est en effet la commune qui contribue le plus aux dépenses du Syndicat puisque son linéaire de rives est important. Cette contribution devrait être calculée au prorata du nombre d'habitants et non du métrage. Quant aux entretiens et aménagements, ils demeurent insuffisants voire inexistantes comparativement à ces dépenses de contribution que doit supporter une petite commune.

SIAEPA – délibération n°20171024-02

Monsieur le maire adjoint informe le conseil municipal de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fonsadais portant notamment sur l'Article 2 relatif aux compétences de la collectivité.

Vu la délibération du conseil Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais Fonsadais n°2017/35 en date du 29 septembre 2017 visée par la préfecture le 3 Octobre 2017 approuvant la modification des statuts ;

Vu l'Article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose *qu'« à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au Maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.*

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement ».

Après lecture des modifications statutaires proposées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à ces modifications, à l'unanimité des membres présents.

Attribution d'une indemnité au personnel communal – délibération n°20171024-03

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité ;

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : un régime d'indemnités est instauré au profit des fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que les agents contractuels occupant un emploi au sein de la Mairie de Saillans.

Le Maire détermine le taux individuel applicable à l'agent selon sa manière de servir en égard à la ponctualité et à l'assiduité, les responsabilités, initiatives, connaissances professionnelles, rapidité d'exécution, travail en commun, relation avec le public, etc.

Titre I – Filière Administrative

Article 2 :

- Est institué au bénéfice : **des Adjoints Administratifs Territoriaux 2^{ème} classe**, une Indemnité d'Administration et Technicité (IAT) aux montants de référence prévu par le décret et l'arrêté du 14 janvier 2002 susvisés, affectée d'un coefficient multiplicateur égal à 2.35 au prorata du nombre d'heures effectué.

- Est institué au bénéfice **des Adjoints Administratifs Territoriaux Principaux 1^{ère} classe**, une Indemnité d'Administration et Technicité (IAT) aux montants de référence prévu par le décret et l'arrêté du 14 janvier 2002 susvisés, affectée d'un coefficient multiplicateur égal à 4.35 au prorata du nombre d'heures effectué.

- Est institué au bénéfice **des Adjoints Administratifs Territoriaux Principaux 2^{ème} classe**, une Indemnité d'Administration et Technicité (IAT) aux montants de référence prévu par le décret et l'arrêté du 14 janvier 2002 susvisés, affectée d'un coefficient multiplicateur égal à 2.35 au prorata du nombre d'heures effectué.

Titre II – Filière Technique

Article 3 :

- Est institué au bénéfice **des Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe (contractuels)**, une Indemnité d'Administration et Technicité (IAT) aux montants de référence prévu par le décret et l'arrêté du 14 janvier 2002 susvisés, affectée d'un coefficient multiplicateur égal à 1 au prorata du nombre d'heures effectué.

- Est institué au bénéfice **des Adjoints Techniques Territoriaux Principaux 2^{ème} classe** une Indemnité d'Administration et Technicité (IAT) aux montants de référence prévu par le décret et l'arrêté du 14 janvier 2002 susvisés, affectée d'un coefficient multiplicateur égal à 2.35 au prorata du nombre d'heures effectué.

Titre III – Filière Sociale

Article 4 :

- Est institué au bénéfice **des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principaux 1^{ère} classe**, une Indemnité d'Administration et Technicité (IAT) aux montants de référence prévu par le décret et l'arrêté du 14 janvier 2002 susvisés, affectée d'un coefficient multiplicateur égal à 2.35 au prorata du nombre d'heures effectué.

Titre IV – Modalités de versement

Article 5 : les indemnités seront versées annuellement. Les revalorisations réglementaires sont automatiquement appliquées aux montants susvisés.

Article 6 : Les crédits budgétaires correspondant à ces indemnités sont inscrits au budget

Indemnité des élus – délibération n°20171024-04

Suite à un changement d'indice survenu en janvier 2017, la trésorerie a demandé aux mairies de bien vouloir mettre à jour leur délibération de versement des indemnités aux élus prise en 2014.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut voter le versement d'indemnité de fonctions aux élus municipaux pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire dans les limites prévues par les textes.

Les modalités de calcul des indemnités du Maire et des adjoints avaient été définies par délibération n°20140329-04 en date du 29 mars 2014. La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), invite les collectivités à mettre en conformité leurs délibérations pour tenir compte de la revalorisation de l'indice.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et des adjoints,

Vu l'élection de deux adjoints Mr MARTINEAU, 1^{er} adjoint, et Mr FAUTRAT, 2^{ème} adjoint

Vu les arrêtés du maire portant délégations de compétences du Maire aux adjoints,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer le taux maximal de **17% à l'indice brut terminal** de la fonction publique pour l'indemnité brute mensuelle **accordée au Maire**.
- d'appliquer le taux maximal de **6,60% à l'indice brut terminal** de la fonction publique pour l'indemnité brute mensuelle **accordée aux Adjoints**.

Organisation de la plantation de la haie protectrice

Madame Sylvie Ardouin informe ses collègues que les dates de la plantation de la haie ont enfin été arrêtées. La tranchée et la préparation du sol auront lieu le 3 novembre. La tranchée sera comme convenu effectuée gracieusement par Guillaume Faurie. Les viticulteurs directement concernés par la « zone école » ont proposé récemment leur aide matérielle. La mairie demandera alors que lui soit mise à disposition tracteurs et remorques afin d'évacuer la terre et éventuellement un peu de main d'œuvre pour la préparation du sol. La plantation se fera quant à elle le 22 novembre avec l'association Arbres et Paysages et quelques parents d'élèves bénévoles qui ont à cœur que ce projet voie enfin le jour. Madame Ardouin déplore le peu de soutien reçu pour ce projet et tout au long de cette organisation qui s'est avérée laborieuse, énergivore et chronophage, d'autant que les propositions d'aide pour ce chantier qui se voulait à la base participatif, n'ont pas été légion.

Monsieur Hervé Pelletier assurera dans les jours qui viennent le marquage au sol pour permettre à Monsieur Faurie de creuser la tranchée sans aucun risque.

Madame le Maire excusée pour son retard, se joint à la réunion.

Bâtiment Reynaud

Le conseil municipal a été informé du résultat de la consultation demandée par la mairie auprès d'un avocat, afin d'entreprendre en bonne due forme la vente de l'immeuble sis à Reynaud. Suite aux diverses évaluations

de ce bien, l'ensemble du conseil se met d'accord sur un prix de vente et demande que la procédure qui conviendra soit engagée.

Motions diverses

L'association des maires ruraux de France a proposé aux mairies rurales d'adopter certaines motions. Une motion portant sur les contrats aidés, une autre sur le logement et une autre sur l'eau et l'assainissement. Après avoir pris connaissance de ces motions, le conseil municipal décide de voter à main levée pour ou contre l'adoption des motions proposées.

Pour : 1 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 5 voix

A l'issue de ces votes, aucune motion proposée n'est adoptée.

Questions diverses

- Communauté de Communes du Fronsadais : nouvelles élections
Madame le Maire informe ses collègues que, suite à la démission du président de la communauté de communes du fronsadais Monsieur Michel Frouin, une nouvelle élection a eu lieu le 12 octobre à la Maison du Pays lors de l'Assemblée Générale. Les candidats étaient Madame Marie-France Régis, Monsieur Marcel Durand, et Monsieur Pascal Gasteuil. Madame Marie-France Régis, maire de Mouillac a été élue à la présidence de la communauté de communes du fronsadais. Une nouvelle équipe a également dû être formée et cinq vice-présidents ont été élus. Monsieur Jean Galand, maire de La Lande de Fronsac et conseiller départemental est élu à la commission des finances, ressources humaines et marchés publics. Monsieur Dominique Bac, maire de Vérac est élu à la commission petite enfance, jeunesse et développement des structures, domaines sportifs et prévention de la délinquance. Monsieur Philippe Duverger, maire de Saint Germain de la Rivière reste au développement touristique, culture et chemins de randonnées. Monsieur Jacques Combillet, maire de Cadillac en Fronsadais est élu à la commission infrastructures, développement économique, aménagement du territoire. Enfin Monsieur Jean-Marie Bayard, maire de Galgon est élu à la commission emploi, développement durable. Cette nouvelle équipe est constituée pour trois ans.
- Salle des fêtes
Un petit incident a eu lieu à la salle des fêtes lors d'une location. Le dommage n'a pas été visible immédiatement, c'est pourquoi il est demandé au secrétariat de ne restituer désormais les chèques de caution que 8 jours après la location.
- Monsieur André Fautrat prend la parole pour faire un point sur les bâtiments locatifs dont il a la charge. Changement de prise électrique, demande de devis pour changer une fenêtre, drain à mettre en place par nos agents pour enrayer un problème d'évacuation d'eaux de pluie.
- Madame le Maire informe ses collègues que deux cambriolages ont eu lieu à une semaine d'intervalle dans le même secteur, à Reynaud. Elle a demandé au secrétariat d'informer les habitants de ces événements afin de leur rappeler que même si Saillans reste un village paisible, une vigilance doit malgré tout rester de mise.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h30.

Vivre ensemble...

Vivons ensemble,

BRUITS DE VOISINAGE

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

NOM ET NUMERO D'HABITATION

Pour une bonne distribution de votre courrier, veillez à mettre votre nom et le numéro de votre habitation sur votre boîte aux lettres. Les facteurs vacataires ne vous connaissent pas forcément.

Les services de La Poste peuvent nous obliger, à l'instar de GALGON et VILLEGOUGE, à changer les noms des rues si les facteurs perdent trop de temps à vous trouver. Ces changements représentent des frais importants pour les collectivités mais également pour les administrés.

ELAGAGE- ENTRETIEN DE TERRAIN

L'Elagage relève de la responsabilité du propriétaire si l'arbre se trouve en domaine privé, déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique, et en domaine privé ou public, s'il n'a pas été planté à distance, conformément à la norme.

En ce qui concerne l'entretien de terrain, la loi précise que faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure ;

DIVAGATIONS ET ABOIEMENT DES CHIENS

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

« EPAVES »

Tout détenteur de déchets susceptibles de porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement doit en assurer l'élimination « les épaves de voitures et autres carcasses métalliques constituent des déchets. » L'article 541-3 du code de l'environnement interdit les dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants, même si ces épaves se trouvent sur le terrain du détenteur. Il est demandé à chacun de bien vouloir intervenir pour éliminer ces épaves.



...Recyclons ensemble,

ASSOCIATION BOUCHONS D'AMOUR

Vous pouvez déposer vos bouchons en plastique à la mairie. Nous nous chargerons de les faire parvenir à l'Association « Les Bouchons d'Amour » (acquisition de matériel pour personnes à mobilité réduite, opérations humanitaires ponctuelles, etc...)

CONTENEURS A BOUTEILLES

Nous vous rappelons que les trois conteneurs à bouteilles situés au parking de la salle des fêtes et de l'école, puis un dernier au lieu dit "Les Struliez" servent exclusivement aux bouteilles et non à tous déchets divers et variés laissés pour compte au pied des conteneurs. Pour cela la déchetterie de Vérac est ouverte du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) : 9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) :

9h-12h et 13h-17h.

Tél : 05.57.84.35.67

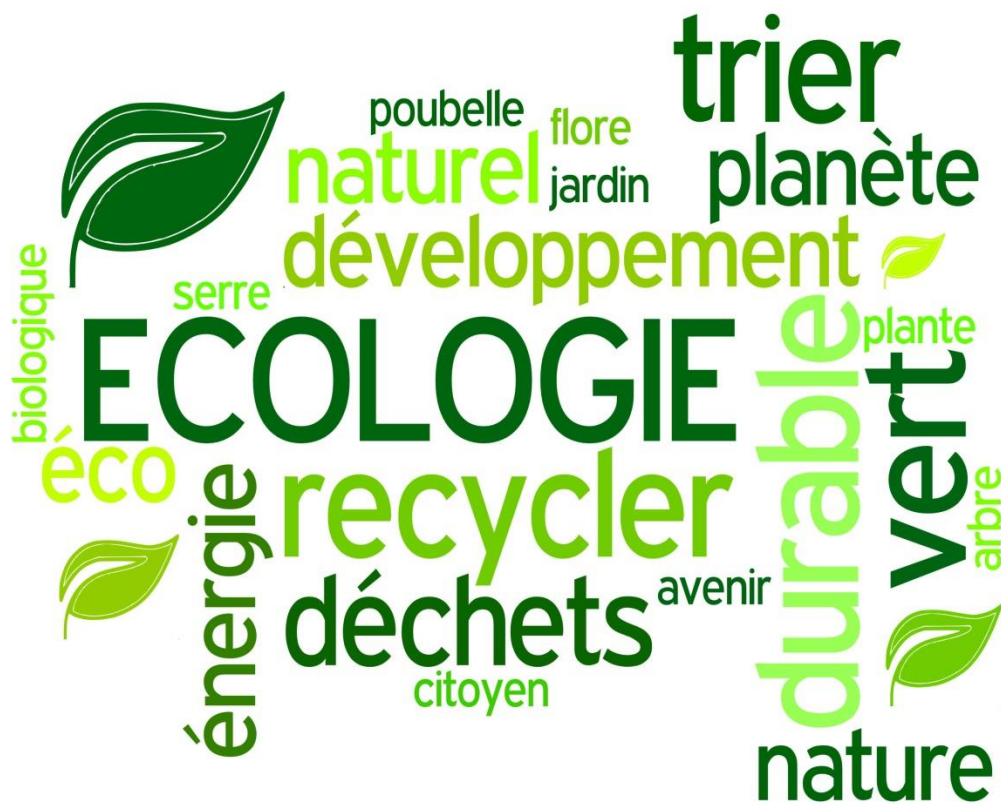


STOP PUB !

- Venez chercher **un autocollant gratuitement en mairie.**

- Une personne sur 5 est intéressée par le Stop Pub, mais ne sait pas où le trouver ; A raison de 40 à 50 kg de papier économisé par autocollant, la réduction de déchets atteint près d'une demi tonne par an pour 10 autocollants utilisés !

Interrogez votre entourage : parents, amis, voisins, collègues... cela peut les intéresser également. La planète et vos amis vous diront "Merci !"



...Interdiction d'incinération des déchets verts,

En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, **l'élimination par le feu des déchets verts est totalement interdite, sur l'ensemble du territoire du département et de façon permanente**, ces déchets relevant exclusivement des systèmes collectifs de traitement des déchets.

Plus aucune dérogation aux particuliers ne sera accordée. Les formulaires de dérogation jusque là encore délivrés ne seront plus valables.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS FAIT L'OBJET D'UNE INTERDICTION GÉNÉRALE

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit le brûlage des déchets à l'air libre.

Les déchets verts produits par les collectivités et les ménages (tonte de pelouses, taille de haies et d'arbustes, élagages, débroussaillage et autres pratiques similaires) **sont concernés par cette interdiction.**

Les entreprises d'entretien d'espaces verts et les paysagistes sont également concernés par cette interdiction et sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par apport en déchetterie ou par valorisation directe (broyage, compostage).

Cette interdiction est rappelée à l'article 16 du RIPFCI sus-cité : « **le brûlage à l'air libre des déchets verts** (par opposition aux rémanents issus des travaux agricoles et forestiers) **produits par les particuliers, les professionnels** (notamment les entreprises d'espaces verts et les paysagistes) **et les collectivités locales est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire du département** ».

Le maire ne peut donc pas déroger à cette interdiction et accorder des dérogations aux particuliers. Aussi, je vous rappelle que les formulaires, encore utilisés dans certaines communes (modèle en annexe) « *fiche n°1 autorisation municipale d'élimination des déchets verts par les particuliers* » **ne sont plus valables.**

J'insiste donc ici sur **l'interdiction pour les particuliers d'incinérer des déchets verts** et vous invite à **relayer ce message auprès de vos administrés par tout moyen de communication que vous jugerez adapté** (bulletins municipaux, sites internet, panneaux d'affichage ...). Vous pouvez également diffuser la plaquette d'information de l'Ademe Centre, que vous trouverez en pièce jointe, téléchargeable sur : <http://www.centre.ademe.fr/node/792>.

Informations et numéros utiles

La carte nationale d'identité



La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



Attention pour les personnes qui voyagent en Europe, certains pays ne reconnaissent pas la prolongation de 5 ans. Bien se renseigner avant votre départ

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Recensement militaire : Garçons et filles

Les jeunes filles et les jeunes garçons nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2002 sont priés de se faire recenser à la mairie de Saillans jusqu'au 31 mars 2018.

- Pour s'inscrire se munir du livret de famille et la pièce d'identité
- Une attestation, indispensable pour passer vos examens ainsi que le permis de conduire vous sera délivrée.



J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???



Vous voulez **CONSTRUIRE, AGRANDIR, RESTAURER, AMENAGER**



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
de la Gironde - 140 avenue de la Marne – 33700 MERIGNAC

Tél : 05 56 97 81 89 – Fax 05 56 47 10 62

www.cauegironde.com

caue33@wanadoo.fr

Bénéficiez de l'aide gratuite des architectes conseillers du CAUE, organisme public départemental. Vous avez un projet de construction, de rénovation, d'agrandissement de votre habitation, de votre exploitation agricole, de votre local professionnel. Avant d'engager des frais ou des travaux, consultez l'un des architectes conseillers du CAUE lors de ses permanences en mairies. - Renseignez-vous !

Lors de votre entretien, n'oubliez pas d'amener les documents concernant votre projet (photos, croquis, plans,...). - Secteur n° 10 : Branne, Coutras, Fronsac, Guîtres, Libourne, Lussac

Pascal MORIN, architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires. Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près) et plans (cadastres, autres...)

Le RDV est à prendre en Mairie ou à la CdC

			Janvier	Février	Mars
BRANNE (Mairie 05 57 84 52 33)	1 ^{er} mardi	De 10h à 12h sur RDV	2	13*	6
COUTRAS (maison serv ; publics 05 57 49 32 04)	3 ^{ème} mercredi	De 14h30 à 16h30 sur RDV	17	21	21
LIBOURNE (Mairie 05 57 55 33 79)	1 ^{er} mardi	De 14 h 30 à 17h30 sur RDV	2	13*	6
VAYRES (CdC 05 57 24 21 65)	3 ^{ème} mercredi	De 10h à 12h sur RDV	17	21	21
VIGNONET (CdC 05 57 55 21 60)	2 ^{ème} lundi	De 15h à 17h sur RDV	8	12	12

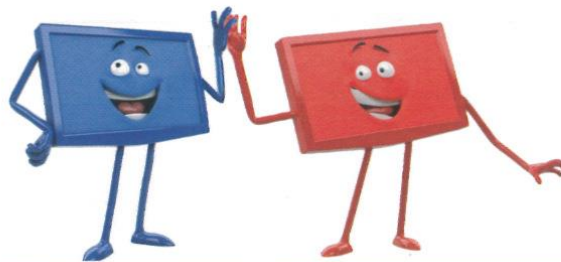
*Exceptionnellement 2° mardi



...Les fréquences de la TNT changent !

✓ POUR ÊTRE PRÊT LE 23 JANVIER 2018

- 1 VÉRIFIEZ SUR RECEVOIRLATNT.FR QUE VOUS ÊTES BIEN CONCERNÉ PAR LES CHANGEMENTS DE FRÉQUENCES DE LA TNT LE 23 JANVIER.
- 2 EN AMONT DU 23 JANVIER, EN HABITAT COLLECTIF, ASSUREZ-VOUS QUE LE GESTIONNAIRE DE L'IMMEUBLE A BIEN ANTICIPÉ LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ADAPTATION DE L'ÉQUIPEMENT COLLECTIF AFIN DE CONTINUER À RECEVOIR LA TÉLÉVISION APRÈS CETTE DATE.
- 3 LE JOUR J, EN HABITAT COLLECTIF OU INDIVIDUEL, EFFECTUEZ UNE RECHERCHE DES CHÂÎNES SUR CHACUN DES TÉLÉVISEURS RELIÉS À L'ANTENNE RÂTEAU POUR RETROUVER L'ENSEMBLE DE L'OFFRE TNT.
- 4 SI DES PROBLÈMES DE RÉCEPTION PERSISTENT MALGRÉ LA RECHERCHE DES CHÂÎNES, VÉRIFIEZ LES INFORMATIONS DISPONIBLES SUR RECEVOIRLATNT.FR ET/OU APPELEZ LE 0970 818 818.



RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE INTERNET
RECEVOIRLATNT.FR

OU



APPELEZ LE
0970 818 818
(APPEL NON SURTAXÉ)

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public qui assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Elle veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT. L'ANFR est chargée, dans le cadre des opérations de réaménagements de la TNT, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), autorité publique indépendante, a pour mission de garantir la liberté de communication audiovisuelle en France. Il prend également part, en liaison avec l'ANFR, aux opérations de réaménagements de fréquences de la TNT, au travers notamment de l'attribution des fréquences pour la diffusion des services télévisuels et de la coordination opérationnelle des différentes phases de réaménagements.

 Recevoir la TNT

 @RecevoirLaTNT



Carte grise en un clic !

VOTRE CARTE GRISE

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITE
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES
à portée de clic!

Le certificat d'immatriculation à portée de clic !

Je vais sur
<https://www.immatriculation.ants.gouv.fr>
Je n'ai plus à me déplacer
Je gagne du temps !

République Française
Ministère de l'Intérieur
Communauté européenne
Certificat d'immatriculation
Permis de circulation. Obligatoire en respectant les modalités de validité.
2. Informations complémentaires : Titulaire du certificat, Certificat de radiation.
Propriétaire titulaire, Propriétaire titulaire, Certificat de radiation.
Préfecture de l'Essonne, Préfecture de l'Essonne, Préfecture de l'Essonne.
Cherchez le numéro de votre véhicule sur le site internet.

2009CA56890

7

- Pour demander l'immatriculation d'un véhicule à mon nom
- Pour remplacer ma carte grise volée, perdue ou détériorée
- Pour changer l'adresse sur ma carte grise
- Pour déclarer la cession de mon véhicule

L'État simplifie mes démarches

Je peux désormais effectuer mes demandes liées au certificat d'immatriculation sans me rendre au guichet d'une préfecture. Il peut s'agir :

- d'une demande de duplicata (en cas de perte, de vol ou de détérioration);
- d'une demande de changement d'adresse;
- de demande de changement de titulaire;
- d'une déclaration de cession d'un véhicule.

Je me rends sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr> et je suis les étapes proposées :

- Je clique sur la rubrique qui concerne la démarche que je veux effectuer.
- Je crée un compte usager ou me connecte à mon compte s'il existe déjà. Je pourrai ainsi suivre l'état d'avancement de ma demande. Je peux utiliser France Connect, la solution proposée par l'Etat pour simplifier la connexion aux différents services en ligne.
- Je renseigne le numéro d'immatriculation, ainsi que le code confidentiel attribué au titre, figurant sur le courrier d'envoi de ce dernier.
- En cas de perte, ma déclaration de perte s'effectue directement en ligne. En cas de vol, je dois le déclarer au préalable à la police ou à la gendarmerie.
- Une fois la démarche finalisée, je peux imprimer le certificat provisoire d'immatriculation qui m'autorisera à circuler avec mon véhicule, ainsi que le récépissé de dépôt de ma demande. Je reçois ensuite mon certificat d'immatriculation à mon domicile.
- Dans le cas d'une cession**, je renseigne les informations portant sur l'identité de l'acquéreur de mon véhicule, afin de ne pas recevoir les avis de contravention pour les infractions commises par l'acquéreur. Un code de cession et un certificat de situation administrative me sont attribués. Il me faudra les communiquer à l'acquéreur.

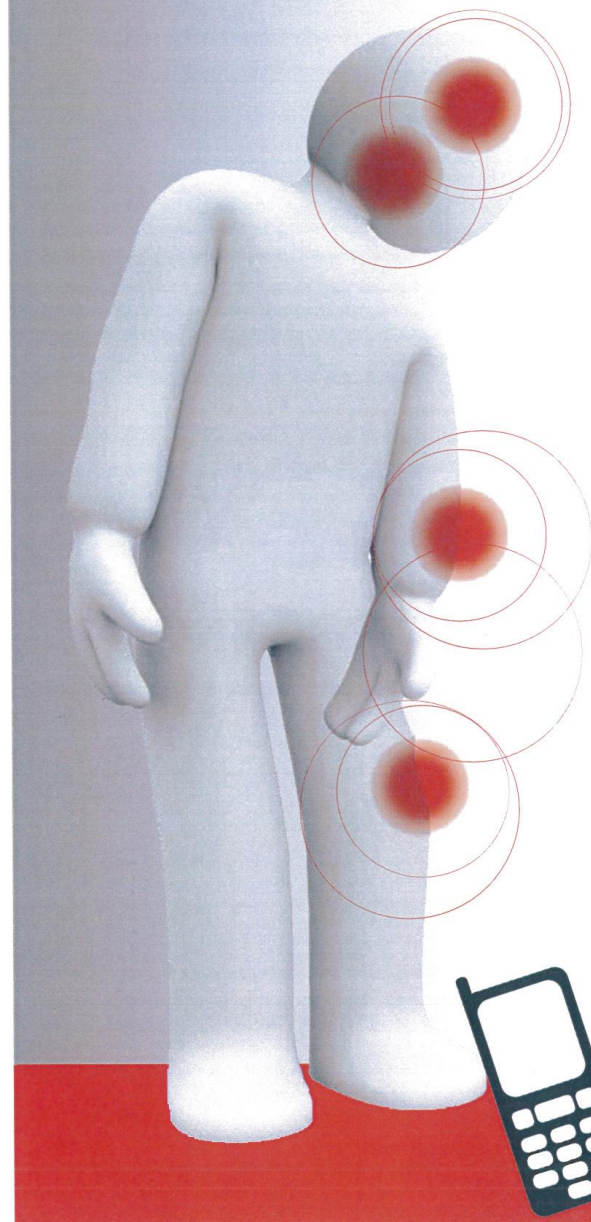
Je peux être accompagné par le médiateur du point numérique en préfecture et dans de nombreuses sous-préfectures.

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr



AVC Agissez !

CHAQUE MINUTE COMPTE



Vous ressentez
brutalement
une **faiblesse**
d'un côté du corps,
une **paralysie**
du bras, du visage,
une **difficulté** à
parler...

...c'est peut-être
un **AVC**
Accident
Vasculaire
Cérébral

COMPOSEZ
VITE LE **15**



Avec la participation
des établissements
de santé de la région

AVC TOUS CONCERNÉS



Carsat
Aquitaine



RST
de Nouvelle-Aquitaine





Jeunes lycéens étrangers

Allemands, Italiens, Mexicains

cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Lilian, jeune allemande, a 15 ans et souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle adore la musique et pratique du violoncelle. Elle aime aussi faire du vélo et du cheval, danser, lire et se balader dans la nature. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Alonso, jeune mexicain de 16, souhaite venir en France pour 10 mois. Il a de nombreux hobbies : jouer au golf et aux jeux vidéo, lire, cuisiner, et faire de la danse aérienne. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Margherita, jeune italienne de 16 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2018. Elle aime jouer au foot, se promener dans la nature, faire du ski et du bénévolat et voyager. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :

Géraldine MILON LEROY – Gironde
05.56.26.10.53 / 06.60.27.92.92

gemilonleroy@live.fr

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Vanessa Simon – 02.99.20.06.14

vanessa@cei4vents.com

Vacances scolaires

Les prochaines vacances :

Hiver :

Fin des cours : Vendredi 9 février 2018

Reprise des cours : Lundi 26 février 2018

Printemps :

Fin des cours : Vendredi 6 avril 2018

Reprise des cours : Lundi 23 avril 2018

Mémento...

ASSISTANTES MATERNELLES A SAILLANS :

Christine BONNAUD 05.57.25.92.98

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) DU CANTON

Mme Denise PERRIN-MAGLIONE 05.57.68.91.70

Autres NUMEROS UTILES



Numéro européen d'urgence : 112



Gendarmerie de VILLEGOUGE : 05.57.84.86.50 ou le 17



Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :

Urgence : 18 - Standard : 05.57.55.89.41



SAMU SOCIAL : 115

SAMU : 15

Centre Anti-Poison : 05 56 96 40 80

GDF SUEZ : Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Raccordement : 0 810 224 000

SMICVAL (ordures ménagères et déchetterie) : 05.57.55.39.79

Nos professionnels à proximité...



TOUS TRAVAUX

Fabien Loeuil

3 Cardeneau-33141 Saillans
06 50 88 39 79
fabienloeuil@hotmail.fr

Rénovation et construction
Intérieurs et extérieurs



SARL GF SERVICES
Guillaume Faurie
Taille, Effeuilage mécanique,
Vendange...

7 reynaud
33141 SAILLANS

0623602396

faurie.guillaume33@gmail.com



Laurent MURAT

**CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE**

2 bis rue de Libourne - FRONSAC

**06 07 08 95 90
05 57 24 91 51**



ENT LAURENT.S

CHARPENTE
COUVERTURE
AGENCEMENT
PARQUET
MENUISERIE
(PVC-BOIS-ALU)

TÉL. 06 60 20 01 55

N° SIREN 537 944 423 00012 APE 4391 A

FANNY FUDAL
Moments de bien-être

Etiopathie
Réflexologie Plantaire

06.23.39.33.92
fannyfudal@gmail.com




Uniquement sur RV

Infirmière libérale

Mme ASTRID BERSON

06 60 90 46 89



BRIN D'ARCHI
plan / image 3D / maquette

Helene ROY
3 Cardeneau
33141 Saillans
06 87 20 74 49
www.brindarchi.fr
brindarchi@hotmail.fr

La représentation
de vos projets ...

Helene Roy, dessinatrice et maquettiste, au service des particuliers et des professionnels du bâtiment dans le domaine de la représentation et de la communication de projets architecturaux.

- / Permis de construire (< 170m²)
- / Plans
- / Aménagements intérieurs et extérieurs
- / Images 3D
- / Relevé de bâtiment
- / Maquettes

Madame Patricia ODRY, pédicure podologue, installée à Saint André de Cubzac et résidant à Saillans, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle fait également des visites à domicile et qu'elle se tient donc à votre disposition pour le cas où vous auriez besoin de ses services. (Déplacements dans tout le Fronsadais).

**Vous pouvez la joindre au
05 57 84 87 03**

COSMONOT

Présentation vidéo de domaine et d'activités professionnelles avec drone et caméra au sol.

Création audiovisuelle

Tournage – post-production

www.cosmonot.fr

studio@cosmonot.fr

Création Entretien Espace Vert

TEL : 06.69.55.49.00 c.e.e.v@hotmail.com



L'Entreprise C.E.E.V vous propose ses services pour tous vos travaux

Facilité de paiement 3 ou 4 fois sans frais

DEVIS GRATUIT

EURL Au fil de l'arbre

Elagage, Abattage délicat, Débroussaillage, Taille de haies, Evacuation des déchets

Jérémy RENEAUD, élagueur diplômé "taille et soin aux arbres" vous propose ses services afin d'intervenir dans vos arbres, toujours dans le respect de ces derniers et en toute sécurité. Il peut également tailler les haies, débroussailler dans tout type de végétaux et est équipé pour évacuer tous les déchets.

**Jérémy RENEAUD : 11 Le Moulin 33141 SAILLANS - ☎ 05.57.51.04.75 -
06.84.23.79.63 – jerevmreneaud@hotmail.com**

Gratin de crozets aux poireaux

Pour 4 personnes :

- 6 poireaux
- 200g de crozets au sarrasin
- 200g de beaufort
- 20 cl de crème fraîche épaisse
- 7 cl de vin blanc sec
- 1 branche de thym
- Sel, poivre



Préparation :

- Coupez la base des poireaux et le vert et retirez la première feuille. Lavez les blancs de poireaux et les découpez en rondelles assez fines.
- Versez les rondelles de poireaux dans une casserole, ajoutez le vin, le thym et le sel. Faites étuver à couvert 10 minutes environ jusqu'à ce qu'ils soient justes cuits.
- S'il reste un peu de liquide à la fin de cuisson, éliminez-le. Retirez le thym et réservez.
- Faire cuire les crozets dans une casserole d'eau bouillante salée, pendant 10 minutes (le faire pendant qu'on cuit les poireaux par exemple.)
- Égouttez-les.
- Préchauffez le four à 180°C. Râpez le fromage.
- Réunissez les crozets et les poireaux dans un saladier.
- Ajoutez la crème et les 3/4 du fromage râpé. Poivrez et salez. Mélangez l'ensemble.
- Répartissez le tout dans un plat à gratin et parsemez du reste du fromage râpé.
- Enfournez pour 15 minutes à 180°C, et faites gratiner.
- Dégustez avec une salade verte.

Idées pour alléger la recette:

Remplacez la crème fraîche par du lait ou une béchamel diététique.



<http://www.facebook.com.lesaillans>

Si vous souhaitez réserver, téléphonez au 05 57 50 72 11.



Nos prochains rendez-vous

- **Samedi 13 Janvier** : THEATRE A SAILLANS, 20h30 à la salle Remy Barraud
- **Samedi 27 Janvier** : Vœux du Maire, 11h30 à la salle Remy Barraud
- **Dimanche 4 Février** : Le loto de l'Eglise, 15h à la salle Remy Barraud

PUBLICATION

Direction de la publication : Martine TILLET-FAURIE

Rédaction, conception, réalisation :
Commission Bulletin et Internet

Impression : Mairie de Saillans

Papier : 100 % recyclé

Distribution : Services techniques municipaux